PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Les devoirs du professionnel de l'immobilier / niveau 2

(dont 2h Déontologie – 2h Non Discrimination – 2h Tracfin)

PUBLIC VISE

Tout responsable ou collaborateur professionnel de l'immobilier

PRE REQUIS

Avoir déjà suivi la formation de base « Les devoirs du professionnel de l'immobilier »

OBJECTIFS

Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations, la LCB/FT et dans le respect de sa déontologie
Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier
Satisfaire aux obligations de formation continue des professionnels de l'immobilier

DUREE

7 heures sur 1 jour

CONTENU

I - LA NON-DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT (minimum 2H)
Rappel des textes et sanctions applicables
Mise en application au travers de cas de jurisprudence
II - TRACFIN ou la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) (minimum 2H)
Rappel des textes et sanctions applicables
Mise en application au travers de cas de jurisprudence
III - La DEONTOLOGIE professionnelle des professionnels de l'immobilier en pratique (minimum 2H)
Rappel des textes et sanctions applicables
Mise en application au travers de cas de jurisprudence
IV – Bilans
QUIZ d'EVALUATION DES ACQUIS
QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION A CHAUD

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation orale ouverte aux questions des stagiaires. Projection d'un diaporama pour visualiser les apports théoriques et suivre le fil conducteur. Alternance d'apports théoriques et de phases de mise en pratique (études de cas de jurisprudence). Remise d'un support numérique à l'issue de la formation, synthétisant les apports théoriques de la formation.
Les formations à distance sont réalisées selon les modalités de la classe virtuelle.

INTERVENANT(E)S

Isabelle DALMON, juriste formatrice, consultante et médiatrice. Titulaire d'un DEA de droit des affaires, d'un master 2 en droit immobilier et du DU de médiation délivrés par l'UT1 Capitole. 25 ans d'expérience dans la formation juridique professionnelle continue ou initiale. Pratique du droit immobilier au travers d'expériences de transactions, locations, gestion locative, syndic bénévole de copropriété, crédits bancaires. Pratique du droit commercial dans les secteurs professionnels judiciaire et bancaire.

MOYENS TECHNIQUES DES FORMANTIONS A DISTANCE

La formation à distance est réalisée intégralement avec l'application ZOOM ou TEAMS.
Lors de la convocation l'apprenant reçoit un lien d'accès lui permettant de se connecter aux séances en classes virtuelles ainsi qu'un guide d'utilisation de l'application.
Lors de sa première connexion, l'apprenant est invité à se connecter 10 minutes avant le début de la formation pour tester la prise en main de l'application. En cas de difficulté, il peut demander l'assistance du formateur par téléphone dans les 10 minutes qui précèdent le démarrage de la formation, ou bien direct au formateur pendant la session numéro du formateur communiqué dans la convocation.
En cas de déconnexion involontaire pendant la session de formation, l'apprenant pourra se reconnecter de façon autonome avec le même lien et joindre le formateur par sms en cas de difficulté.

MODALITES D'EVALUATION

Fiche de présence à émarger par demi-journées de formation pour les formations en présentiel. Emission des relevés de connexion de l'application ZOOM pour les formations à distance. Feedbacks du formateur et du groupe lors des phases de mise en pratique. Quiz permettant de valider les principaux apports théoriques à l'issue de la formation. Questionnaire de satisfaction en fin de formation sur le déroulement de l'action et les acquis de la formation.

…/…

OMYO – SARL unipersonnelle au capital de 1000 € – 41 rue de Cugnaux B36 – 31300 Toulouse – +33(0)6 63 08 09 40 – contact@omyo.fr - RCS de Toulouse 825 059 819 – Siret 825 059 819 00011 – APE 8559B – Déclaration d'activité n° 76310856931 - TVA intracommunautaire n° FR11825059819

SANCTION

Remise d'une attestation individuelle de fin de formation à l'issue de l'action.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation : présentielle ou à distance, en intra ou inter-entreprise
Dates, lieu et horaires : selon convention
Tarif : selon devis et/ou tarif en vigueur sur le site https://omyo.fr
Nombre de personnes minimum et maximum : 6 à 12 participants maximum
Modalité et délai d'accès : L'accès en formation est conditionné par le versement d'un acompte par l'entreprise. Pour les formations à distance l'apprenant doit avoir à sa disposition un poste de travail informatique (PC ou tablette), doté d'un micro, d'une caméra vidéo et de hauts parleurs ; relié à une connexion internet haut débit (pour une meilleure qualité, il est conseillé une connexion réseau filaire via câble Ethernet, plutôt qu'en Wi-Fi). Inscription minimum 2 mois avant le début de la formation pour les demandes de prise en charge par les organismes financeurs.
Accès aux personnes porteuses de handicaps (nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la session) :

- Accessibilité de la salle de formation aux personnes à mobilité réduite, organisée dans l'entreprise, selon le besoin
- Adaptations possibles en fonction du type de handicap

CONTACTS STAGIAIRES

OMYO – B36 – 41 rue de Cugnaux – 31300 Toulouse
Sophie Gautier – sophie.gautier@omyo.fr - 06 63 08 09 40

OMYO – SARL unipersonnelle au capital de 1000 € – 41 rue de Cugnaux B36 – 31300 Toulouse – +33(0)6 63 08 09 40 – contact@omyo.fr - RCS de Toulouse 825 059 819 – Siret 825 059 819 00011 – APE 8559B – Déclaration d'activité n° 76310856931 - TVA intracommunautaire n° FR11825059819

PROGRAMME DE FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Les devoirs du professionnel de l'immobilier / niveau 2

Séquence	Durée	Objectifs	Contenu	Méthodes	Matériel
ACCUEIL	0h10	Inclusion	Présentation	Tour de « table »	Néant
LA NON DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT	2h00	Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la lutte contre les discriminations Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	Rappel des textes et sanctions applicables Mise en application au travers de cas de jurisprudence	Exposé Cas pratiques	Powerpoint
TRACFIN ou la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)	2h00	Adapter sa pratique professionnelle en faveur de la LCB-FT Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	Rappel des textes et sanctions applicables Mise en application au travers de cas de jurisprudence	Exposé Cas pratiques	Power point
LA DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE à la lumière de l'actualité juridique	2h30	Actualiser ses connaissances pour adapter sa pratique professionnelle Se sensibiliser aux risques encourus en cas de mise en jeu de la responsabilité du professionnel de l'immobilier	Rappel des textes et sanctions applicables Mise en application au travers de cas de jurisprudence	Exposé Cas pratiques	Power point
EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUE	0h10	Auto-évaluation des acquis	Quiz	En ligne	Ordinateur, tablette ou smartphone
EVALUATION DE LA FORMATION	0h10	Evaluer la satisfaction à chaud du stagiaire	Questionnaire d'évaluation à chaud	Questionnaire	

OMYO – SARL unipersonnelle au capital de 1000 € – 41 rue de Cugnaux B36 – 31300 Toulouse – +33(0)6 63 08 09 40 – contact@omyo.fr - RCS de Toulouse 825 059 819 – Siret 825 059 819 00011 – APE 8559B – Déclaration d'activité n° 76310856931 - TVA intracommunautaire n° FR11825059819